Tribunal des activités économiques d'Avignon

Au nom du peuple français

Jugement de désistement d'instance du 18/06/2026

Numéro d'inscription au répertoire général : 2026 007007

Demandeur :

URSSAF Provence Alpes Côte d'Azur

[Adresse 1]

[Adresse 2]

[Localité 1]

Représentant :

M. [K] [F], muni d'un pouvoir

Défendeur :

LIFE PRESTATION (SAS)

[Adresse 3]

[Localité 2]

Représentant :

M. [S] [P], absent

Juge chargé d'instruire l'affaire ayant tenu seul l'audience pour entendre les plaidoiries, sans que les parties ne s'y opposent, et ayant fait rapport au tribunal dans son délibéré (article 871 du code de procédure civile) : Mireille DAUDIER.

Composition du tribunal lors du délibéré :

Greffier: Aurélie MARTINELLI

Ministère public auquelle dossier a été communiqué - Ministère public absent Représenté par : Madame Stéphanie AOUINE, procureur de la République

Débats à l'audience du 17/06/2026 Dépens de greffe : 58,05 euros TTC

Attendu que le demandeur se désiste de son instance ;

Par jugement du 07/05/2026, le tribunal a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de LIFE PRESTATION (SAS) ;

Qu'étant intervenu à un moment où le défendeur n'a présenté aucune fin de non recevoir ou défense au fond, le désistement d'instance du demandeur doit être déclaré parfait ;

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant en dernier ressort, assisté du greffier,

Vu les articles 394 et suivants du code de procédure civile,

Constate l'extinction de l'instance et le dessaisissement du tribunal à compter de ce jour ;

Laisse au demandeur la charge des dépens, faute d'accord contraire des parties ;

Ainsi fait et prononcé à l'audience publique du tribunal des activités économiques d'Avignon.